

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ARCHAMPS

Modification du Plan Local d'Urbanisme

L'enquête se déroulera du lundi 27 septembre 2021 au vendredi 29 octobre 2021

Par arrêté n° AR2021-162 du 07/09/2021, Madame le Maire d'Archamps (Haute-Savoie) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme en application de l'article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-François TANGHE, demeurant 75 Allée Carducci – 74130 BONNEVILLE, en qualité de commissaire-enquêteur dans une décision du 01/09/2021.

Les dossiers seront consultables à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h ;
- Mardi et jeudi de 14 h à 19 h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers pourront être consultés en Mairie d'Archamps sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier.

Chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en Mairie ;
- Par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Archamps – BP n° 40 – 74165 COLLONGES-SOUS-SALEVE CEDEX ;
- Sur l'adresse électronique dédiée : plu@mairie-archamps.fr;

Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre papier et donc visibles de tous. Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier.

Permanences du commissaire enquêteur en Mairie :

- Mardi 28 septembre 2021 de 14 h à 19 h ;
- Lundi 04 octobre 2021 de 09 h à 12 h ;
- Mercredi 13 octobre 2021 de 9 h à 12 h ;
- Mardi 19 octobre 2021 de 14 h à 19 h ;
- Vendredi 29 octobre 2021 de 9 h à 12 h.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront consultables et tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Mairie d'Archamps et à la Préfecture de la Haute-Savoie. Ils seront également consultables sur le site Internet de la Mairie d'Archamps (www.mairie-archamps.fr)

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du Plan local d'urbanisme sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

Personne responsable du projet : Madame Anne RIESEN, Maire de la commune.